



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

« Association dont le but est d'assurer un concours artistique et technique, sous les formes les plus diverses, aux comités d'entreprise et d'établissement, associations culturelles et sportives, et autres organismes pour toutes activités entrant dans le cadre des loisirs. »

ADHÉSION TYPE 2 = 400 €

FONCTIONNEMENT - CONDITIONS GÉNÉRALES 2010

(Document à conserver par l'adhérent)

Cette formule donne accès à nos services par internet, avec accès par authentification, réservé à l'adhérent

ATTENTION ! Pour ce type d'adhésion :

- une configuration est requise (voir ci-après),
- un compte-dépôt doit être ouvert pour le règlement des places de spectacles (fonctionnement voir note jointe).

L'adhésion à SELECTION LOISIRS implique l'acceptation des conditions ci-dessous.

✓ ADHÉSION

L'adhésion, collective, est valable douze mois, de mois à mois, à compter du mois de souscription. Son tarif, voté en Assemblée Générale, est fixé pour toute la durée de chaque année civile.

Un numéro d'adhésion (définitif) ainsi qu'un mot de passe confidentiel (choisi par l'adhérent) sont associés et ils identifient chaque collectivité pour tout contact avec **SELECTION LOISIRS** : prière de les noter et de les utiliser lors des consultations et réservations.

SELECTION LOISIRS propose, avec une participation financière, des services spécifiques complémentaires répondant à vos besoins : envoi du programme en nombre, module de gestion des subventions, etc.

✓ PROGRAMME

Le programme imprimé est envoyé tous les deux mois. Il est proposé sous deux formats :

- format cahier, le plus complet, avec la mise en valeur des nouveautés (de 12 à 20 pages)
- affiche recto-verso, avec des extraits du petit format.

Des propositions d'abonnements pour la saison suivante sont à consulter dans les programmes du printemps.

Ce même programme est accessible au format PDF sur site internet dédié et accessible aux adhérents ainsi qu'à leurs ouvrant-droits par lien dynamique (www.sloisirs-programme.com).

Un programme mensuel (sauf Juillet) est disponible au format Microsoft Word dans le site de réservation. Il peut être téléchargé afin d'assurer une diffusion à un rythme plus régulier. L'adhérent peut y apporter d'éventuelles modifications afin de mettre en relief un évènement ou communiquer sur une opération subvention (toute correction est sous la responsabilité de son auteur).

Dans chaque programme, sont indiquées les séances présentant des disponibilités, celles des spectacles dont la programmation continue et les nouvelles manifestations.

Le nombre de programmes nécessaires à l'adhérent est à préciser sur le bulletin d'adhésion : 35 exemplaires au maximum à répartir entre grand et petit format, les demandes en nombre faisant l'objet d'un complément d'adhésion.

✓ INFORMATION

SELECTION LOISIRS donne accès à toute manifestation pour laquelle il lui reste de la disponibilité.

Les nouvelles propositions et séances connues entre deux programmation mensuelles, sont accessibles à tout moment sur le site.

Des modifications de conditions pouvant intervenir à tout instant, tant au niveau du contenu des spectacles que des dates et des prix, l'information la plus ajustée est reprise dans les indications fournies dans la mesure où elle aura été portée à notre connaissance.

L'information culturelle disponible reprend le texte mémo figurant sur le programme et propose des illustrations, des photos du spectacle, l'intrigue d'une pièce, le thème d'une visite, la biographie d'un chanteur...

Des renseignements pratiques sont diffusés de la même manière pour découvrir un lieu - théâtre, parc de loisirs, salle de concert... - savoir où il se situe, les services qu'il offre...

✓ RÉSERVATION

Les réservations sont passées par l'adhérent, tous les jours en continu, au fur et à mesure des demandes des spectateurs. A tout moment, il peut consulter le suivi de ses réservations.

Concernant le prix des places, les frais de service et de location des salles sont inclus dans le prix indiqué par **SELECTION LOISIRS** et non dans celui des billets délivrés par le fournisseur.

Pour l'organisation de sorties en groupe ou d'opérations subventions, le service réservation peut convenir avec l'adhérent d'options sur une sélection de spectacles. Dans ce second cas, un contingent est mis à disposition de l'adhérent pour l'inscription de ses demandes, seules les places effectivement réservées seront réglées, le solde étant repris par **SELECTION LOISIRS**. Les deux façons de procéder peuvent être utilisées simultanément.

La réservation des places s'effectue le plus tôt possible dès réception du programme et jusqu'à environ 18 jours avant la date choisie dans la mesure des disponibilités.

Les services de **SELECTION LOISIRS** sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés).

✓ RÈGLEMENT

Le paiement des places s'effectue par prélèvement sur le compte-dépôt spectacles qui doit être ouvert auprès de **SELECTION LOISIRS** (voir note jointe).

En justificatif des réservations et pour son usage, l'adhérent procède à l'impression d'un - ou plusieurs - exemplaire(s) du bon de commande édité dans le même temps chez **SELECTION LOISIRS**.

Pour le règlement des réservations groupées et en cas de nécessité, un carnet de bons de commande est fourni pour la confirmation écrite. Il est constitué d'un coupon détachable destiné à **SELECTION LOISIRS** et d'un double autocopiant à conserver par l'adhérent en justificatif.

✓ ENVOI DES BILLETS

Les places sont adressées au responsable du comité ou de l'association environ une huitaine de jours avant le spectacle. Elles peuvent être expédiées directement chez les spectateurs si leur adresse personnelle a été saisie lors de la commande, les frais postaux correspondants étant prélevés sur le compte-dépôt.

SELECTION LOISIRS ne peut être tenu pour responsable de la non-réception des billets.

ATTENTION ! Pour les billets non numérotés (concert, carnet-cinéma, billet pour les parcs de loisirs, promenades en bateaux, conférences et ateliers, autres loisirs, etc. et pour toutes les manifestations spécifiquement signalées) qui seraient égarés ou non reçus, aucun duplicata ni remboursement ne pourront être émis.

Nous recommandons de venir les retirer dans nos bureaux. Ils peuvent être envoyés aux risques du destinataire :

- au tarif normal de la Poste ;
- en recommandé aux frais de l'adhérent (pour les envois chez les spectateurs, un forfait de 5,00 €/envoi est prélevé sur le compte-dépôt).

Pour tous les autres billets, le duplicata peut être envisagé sous réserve d'acceptation par la salle.

Aucune réclamation ne sera admise après la représentation.

Le mode de réception des billets est à préciser à la commande, lors des réservations.

Cependant, si l'adhérent souhaite qu'une même procédure soit adoptée pour l'ensemble de ses envois de billets, prière de le préciser sur le bulletin d'adhésion.

✓ ANNULATION

IMPORTANT : Ne jamais détruire un billet

Retournez-nous le au plus vite en cas d'annulation d'un spectacle par le producteur.

Le remboursement sera effectué après recouvrement par **SELECTION LOISIRS** des sommes versées.

✓ VOTRE ACTIVITÉ

SELECTION LOISIRS adresse en janvier de chaque année les statistiques concernant les spectacles dont la date de représentation est située dans l'année civile précédente.

*Nota : les adhérents type 2 devant ouvrir un compte-dépôt auprès de **SELECTION LOISIRS**, reçoivent le relevé de leurs opérations mensuellement (voir note jointe).*

✓ CONFIGURATION INTERNET AVEC ACCÈS PRIVÉ

> Matériel

Il est nécessaire de disposer d'un micro-ordinateur compatible PC équivalent à une configuration :

- minimum : Pentium III 1 GHz avec 256 Mo de mémoire et écran 800 x 600
- logiciel Windows 2000, Windows XP ;
- navigateur Internet Explorer 6 (IE6) ou 7 (IE7).

> Logiciel

Systèmes : Windows 98 - Millenium - 2000 - XP • **Navigateur :** Internet Explorer 5 (IE 5), sachant qu'il est conseillé d'avoir Internet Explorer 6 (IE 6) • **Internet :** Débit 256 Kbit/s, connexion ADSL ou câble.



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

✓ TARIF ANNÉE 2010

ADHÉSION TYPE 2 N° _____

L'adhésion à SELECTION LOISIRS implique l'acceptation des conditions générales de fonctionnement jointes (document à détacher et à conserver).

Merci de compléter le bulletin d'adhésion ci-après avec précision (*document à retourner chez SELECTION LOISIRS, conserver une copie*).

COMITÉ/ASSOCIATION _____
ou organisme adhérent

Adresse _____

Représenté(e) par M./Mme/Mlle _____

Tél. _____ Fax _____

- Adhère à **SELECTION LOISIRS** et règle le montant de l'adhésion annuelle de **400 €**.
- Le cas échéant, somme à ajouter au montant de l'adhésion pour des services spécifiques demandés (*contactez nos services pour toute précision*).

_____ € Motif _____

soit un total de _____ €

Règlement de l'adhésion par : chèque bancaire ou postal prélèvement sur compte-dépôt

Un reçu sera adressé par **SELECTION LOISIRS** en justificatif de votre paiement.

✓ FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Effectif approximatif de l'entreprise _____

Secteur d'activité _____

Quantité de programmes nécessaire :

- affiche recto-verso (2 par défaut) _____
- cahier petit format _____

35 exemplaires maximum à répartir entre les deux formats, programme supplémentaire : 0,40 € l'exemplaire/parution

Adresse et nom du responsable culturel (**le correspondant de SELECTION LOISIRS qui reçoit les billets et les programmes**) si différents de ci-dessus :

- Nom de la collectivité adhérente _____
- Nom du correspondant M./Mme/Mlle _____
- Adresse précise _____

• Tél. direct _____ Tél. standard de la collectivité _____

• Fax de la collectivité _____ Tél. standard de l'entreprise _____

• E-mail _____

✓ RÈGLEMENT DES RÉSERVATIONS

Le règlement des places réservées via internet est effectué automatiquement par prélèvement sur le compte-dépôt et régularisé à fin de mois (cf. note jointe, prière de contacter nos services pour de plus amples informations si nécessaire).

L'adhérent procède à l'ouverture de son compte-dépôt par un versement de _____ €, ce montant constituant l'avance à maintenir chaque mois sur le compte.

Pour les adhérents en cours de renouvellement et fonctionnant déjà en compte-dépôt, merci de rappeler ici le montant actuellement convenu soit _____ €.

✓ ENVOI DES BILLETS

Le mode de réception des billets est **à préciser à la commande, lors des réservations.**

Cependant, et uniquement si l'adhérent souhaite **qu'une même procédure soit systématiquement adoptée pour l'ensemble des envois de billets**, prière de le préciser ci-après (se référer aux conditions générales et cocher la/les option(s) correspondante(s)) :

> Par courrier à l'adresse de l'adhérent, choisir une seule des propositions suivantes :

- envoi de tous les billets en courrier simple ;
- envoi des billets normaux en courrier simple et envoi des billets « non numérotés / duplicata impossible » en courrier recommandé à mes frais* ;
- envoi de tous les billets en courrier recommandé à mes frais*.

* Afin d'assurer la valeur de votre commande, SELECTION LOISIRS sera amené à l'expédier en plusieurs envois.

> Retrait chez SELECTION LOISIRS (du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9 h 30 à 16 h 30), choisir une des deux propositions suivantes :

- retrait de tous les billets ;
- retrait des billets « non numérotés / duplicata impossible » et envoi des billets normaux en courrier simple.

> Par courrier à l'adresse du spectateur

Rappel des conditions : saisir l'adresse personnelle lors de la commande, les frais postaux correspondants étant prélevés sur le compte-dépôt (tarif lettre de la Poste pour les envois en courrier simple, forfait de 5,00 € pour les envois en recommandé).

Je confirme avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de SELECTION LOISIRS et d'en avoir informé toutes les personnes effectuant les réservations. Toute modification apportée aux informations ci-dessus devra faire l'objet d'un écrit.

À _____ le _____

Signature et cachet :



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

Association de Collectivité régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

www.sloisirs.com ou www.selectionloisirs.com